Déclaration liminaire CFTC, CFDT, UCP - FSSSCT DICOM, CAB, IG, SG, DTEC, DAJ du 10 novembre 2026.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

À l'approche des élections professionnelles, nous souhaitons attirer votre attention sur des situations qui nous ont été rapportées et qui appellent, selon nous, un rappel du cadre commun.

Les agents de la Ville disposent de droits qui fondent la qualité du dialogue social : le droit de participer à une réunion d'information syndicale, le droit d'être accompagné par le représentant de son choix lors d'une procédure disciplinaire et le droit de présenter sa défense dans des conditions sereines et équitables.

Or, il nous a été signalé, dans certaines directions, des situations où l'exercice de ces droits a pu être perçu comme découragé. Des agents ont ainsi fait part de pressions ressenties lorsqu'ils envisageaient de participer à une réunion d'information syndicale organisée au printemps dernier. Dans le cadre de procédures disciplinaires, il a également été fait état de propos qui qualifiaient « d'hostile » le fait de se présenter accompagné d'un représentant syndical.

Nous tenons à rappeler que l'accompagnement syndical est un droit fondamental, qui ne saurait être interprété comme une attitude « hostile » ou « agressive » à l'égard de l'administration. De même, la procédure disciplinaire suppose le respect du principe du contradictoire, ce qui exige que l'agent puisse s'exprimer pleinement, dans un temps suffisant et avec une écoute réelle, avant toute décision.

À un mois des élections professionnelles, il nous paraît essentiel que chacun, à tous les niveaux de la hiérarchie, veille à garantir un climat de confiance à l'égard des organisations syndicales et des agents qu'elles accompagnent.

Dans cet esprit, nous souhaitons que l'administration puisse réaffirmer clairement les principes qui fondent le respect des droits des agents et la qualité du dialogue social, et qu'elle prenne toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires pour en garantir le plein respect au sein de l'ensemble des services.